

Commission 5 "Environnement, ressources et climat"

Rapporteur-es : Sylvie BOURBIGOT et Hervé GUYOMARD

Avis du CESER sur le dossier du Conseil régional « Adhésion de la Région au Syndicat Mixte du Forum des Milieux Humides (FMH) »

1. Rappel des propositions du Président du Conseil régional

Le syndicat mixte du Forum des milieux humides (FMH) est né de la volonté de modifier les statuts (approuvés en juin 2026) du Forum des marais atlantiques (FMA – créé en mars 2000), afin de mieux correspondre à ses activités et à son périmètre d'intervention actuel.

Le Forum des milieux Humides a pour objectif de fédérer, informer, former et accompagner tous les acteurs concernés par la préservation et la restauration des milieux humides, en favorisant la mutualisation des connaissances, la montée en compétences et la cohérence des actions sur les territoires de son périmètre. Il agit comme un centre de ressources, un animateur de réseaux et un facilitateur de projets, sans exercer de maîtrise d'ouvrage directe sur le terrain.

Jusque-là, le Conseil régional de Bretagne était partenaire du FMA, sans y adhérer. Au regard des enjeux croissants en Bretagne sur la thématique et de la nécessité de disposer d'une expertise sur le sujet des zones humides pour accompagner les acteurs bretons, le Conseil régional propose d'adhérer au nouveau syndicat mixte FMH, afin de sécuriser les actions du syndicat dans l'accompagnement et le suivi des zones humides en Bretagne. Le montant annuel de l'adhésion est de 31 052 €. Cette contribution se substituerait à la subvention actuelle du Conseil régional au Réseau de restauration des zones humides en Bretagne, projet coordonné par le FMH.

Le premier volet de cette délibération concerne le vote des statuts du syndicat mixte FMH, qui permettra au Conseil régional d'être représenté en tant que membre et de disposer de l'expertise associée. Le second volet concerne l'adhésion proprement dite du Conseil régional au FMH.

2. Observations du CESER sur les propositions du Conseil régional

Le CESER soutient cette proposition d'adhésion qui va permettre de mieux pérenniser la présence du FMH en Bretagne, notamment auprès des acteurs locaux, avec un soutien plus efficace voire personnalisé au niveau technique, méthodologique et stratégique pour la préservation et la restauration des zones humides. Cela renforcera aussi l'accès aux ressources, connaissances, partages et retours d'expériences avec d'autres territoires.

Par cette adhésion, le Conseil régional intégrera le Comité syndical du Forum et participera ainsi directement à ses décisions stratégiques et budgétaires. Cependant, s'il est mentionné que cette adhésion permet de sécuriser les actions du FMH en Bretagne, le CESER aurait souhaité avoir une connaissance plus fine des actions actuellement en lien avec le FMA, et notamment le montant passé des contributions du Conseil régional.

Le CESER s'interroge également sur le fait que les départements des Côtes d'Armor et d'Ille-et-Vilaine ne sont pas partenaires actuels, ni aucune intercommunalité ou commune bretonnes. Des actions sont-elles cependant menées dans des territoires costarmoricains et brétiliens ?

Le FMH ne semble pas comprendre d'associations environnementales en tant que partenaire et ne propose pas de groupe dédié dans ses statuts, seulement un groupe « autres membres ». Le CESER demande des précisions sur leur présence ou non au sein du FMH, et sur leur représentation. Cela n'est pas précisé dans les statuts, mais le CESER note que les délégués des collectivités sont des élus.

Vote sur l'avis du CESER de Bretagne

« Adhésion de la Région au Syndicat Mixte du Forum des Milieux Humides (FMH) »

Ont voté contre : 0

Se sont abstenus : 0

Adopté à l'unanimité